

PROCÈS-VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du lundi 16 octobre 2017 à 20h**

Par convocations individuelles adressées le 10 octobre 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 16 octobre 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions
4. Délégations du Maire.
5. Délégations aux adjoints.
6. Délégation de signature.
7. Composition des commissions.
8. Composition du C.C.A.S.
9. Désignation de délégués.
10. Affaires financières : décision modificative n°2.
11. Palmarès des maisons fleuries.
12. Convention de renouvellement au dispositif départemental de valorisation du patrimoine
13. Rapport d'activités 2016 de la CCBZ
14. Divers.

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

M. Jacques ECKERT, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoints.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Anne GUYAU, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE, Mme ZENSS-WERNERT Patrice.

Excusés :

M. Patrick SIMON, pouvoir à Patrick KERN

M. Claude KERN, pouvoir à Jacky NOLETTA

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

Mme Patricia HUMMEL est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017.

2) Communications du Maire

Agenda

Jeudi 12/10		Visite du local du Crédit Agricole
Jeudi 12/10	20h	Commission des Finances
Samedi 14/10	8h30 – 12h	Matinée du SCOTAN à Walbourg
Lundi 16/10	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

- Section 7 n °110/45 ; section 9 n ° 50/28 ; section 21 n°85/31 (ES)
- Section 1, n °51/6 Rue Principale (ES)
- Section 2, n °213/15 et 215/48 15, rue des Briques
- Section 7, n °15 55, rue de Bischwiller
- Section 11, n ° 703/59 16, rue des Vergers
- Section 18, n °428/67 2, rue Siedel
- Section 42, n °514/351 6, rue des Champs
- Section 42, n °400/268 Rue de la Paix

3) Rapport de commissions

- Finances du 12 octobre 2017 : discussion autour de la DM n°2 et des potentialités d'économies budgétaires

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport

4) Délégations au Maire

M. le Maire fait part à l'assemblée que les dispositions du Code Général du Code des Collectivités Territoriales - article L.2122-22 – permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé de confier au Maire les délégations suivantes qui avaient été fixées lors du conseil municipal du 7 avril 2014 pour la durée du mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- De signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - La possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - La possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, c'est-à-dire toutes les commandes d'un montant cumulé inférieur à 90.000,00€ HT, qu'elle fasse l'objet d'un contrat écrit ou pas, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3.000,00 € HT ;
- de donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Depuis les dernières élections, la loi NOTRe portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7-8-15 a étendu les délégations accordées au Maire par le Conseil municipal :

- L'article 126 modifie l'article L. 2122-22 7° du Code général des collectivités territoriales comme suit : « Le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ». Auparavant, seule la création de régies pouvait être déléguée.

- L'article 127 ajoute un 26° à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales comme suit : « Le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ».

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7-8-2015 ;

VU l'article L. 2122-18, L. 2122-22 7°, L. 2122-22 26°, L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, par 22 voix pour (*M. HOFFSTETTER ne participant pas au vote*)

- **DE REPRENDRE** les délégations suivantes fixées lors du conseil municipal du 7 avril 2014
- **D'AJOUTER** au titre des délégations données au Maire, l'ensemble des attributions prévues par la loi NOTRe du 07-02-2015 à l'article 126, L 2122-22 7° et à l'article 127 L. 2122-22 26°
- **DE FIXER** les conditions de demandes d'attributions de subventions au titre de l'article 127 L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales pour l'ensemble des domaines de compétences et au taux le plus élevé.

5) Délégations aux adjoints

M. le Maire informe l'assemblée qu'il va garder ses précédentes fonctions en matière de finances et de budget, de gestion du personnel administratif et du personnel d'entretien, de développement économique, de NTIC

Il propose de donner délégation de certaines fonctions aux différents adjoints, à savoir :

❖ à M. Jacques ECKERT, 1^{er} adjoint,

- Délégation de fonction générale et sans réserve pour toutes les affaires courantes sans aucune restriction, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,
- Préparer, proposer et signer les dossiers dans les domaines suivants :
 - Urbanisme, autorisation d'occupation du sol, environnement,
 - Gestion des espaces publics
 - Gestion du cadastre

❖ à M. Jacky NOLETTA, 2^{ème} adjoint,

- Délégation de fonction générale et sans réserve pour toutes les affaires courantes sans aucune restriction, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint,
- Préparer, proposer et signer les dossiers dans les domaines suivants :
 - Travaux, voirie, sécurité,
 - Matériel technique,
 - Gestion du personnel technique,
 - Fleurissement, forêt et agriculture,

❖ à Mme Fabienne ANTHONY, 3^{ème} adjoint,

- Remplir les fonctions d'officier d'état civil,
- Préparer, proposer et signer les dossiers dans les domaines suivants :
 - Scolaire, périscolaire,
 - Communication,
 - École de musique,
 - Bibliothèque.

❖ à Mme Véronique IFFER, 4^{ème} adjoint,

- Remplir les fonctions d'officier d'état civil,
- Préparer, proposer et signer les dossiers dans les domaines suivants :
 - Culture, sports et loisirs,
 - Jeunesse,
 - Associations.

❖ à Mme Michèle NAVE, 5^{ème} adjoint,

- Remplir les fonctions d'officier d'état civil,
- Préparer, proposer et signer les dossiers dans les domaines suivants :
 - C.C.A.S., aide sociale
 - Personnes âgées, services à la personne,
 - Jumelages, animations
 - Gestion du cimetière

6) Délégation de signature

M. le Maire informe qu'il va donner délégation de signature à M. Jean-François SARRAS, DGS, pour régler les affaires courantes en cas d'empêchement du Maire et des adjoints.

7) Composition des commissions

❖ Commission d'appel d'offres

- Président : Eric HOFFSTETTER
- Membres titulaires : Christian SCHAEFFER, Patrick SIMON, Jacky NOLETTA
- Membres suppléants : Jacques ECKERT, Richard VOLTZENLOGEL, Damien WERLE

❖ Commission finances et budget

- Président : Eric HOFFSTETTER
- Membres : Jacques ECKERT, Véronique IFFER, Michèle NAVE, Patrick KERN, Emmanuelle PARISSÉ, Christian SCHAEFFER, Patrick SIMON, Agnès GUILLAUME, Patricia HUMMEL

❖ Commission développement économique

- Président : Eric HOFFSTETTER
- Membres titulaires : Jacky NOLETTA, Patrick SIMON, Richard VOLTZENLOGEL, Damien WERLE, Michèle NAVE, Emmanuelle PARISSÉ

❖ Commission scolaire et périscolaire

- Président : Fabienne ANTHONY
- Membres : Géraldine FURST, Anne GUYAU, Christophe HEITZ, Emmanuelle PARISSÉ, Agnès GUILLAUME

❖ Commission communication

- Président : Fabienne ANTHONY
- Membres : Jacques ECKERT, Géraldine FURST, Emmanuelle PARISSÉ, Sabine KROMMENACKER

❖ Commission urbanisme et environnement

- Président : Jacques ECKERT
- Membres : Jacky NOLETTA, Patrick KERN, Patrick SIMON, Alain VOLTZENLOGEL, Richard VOLTZENLOGEL, Christophe HEITZ
- Membres consultatifs : Pierre HAMMER, Christian LALUET

❖ Commission POS - PLU

- Président : Jacques ECKERT
- Membres titulaires : Jacky NOLETTA, Christophe HEITZ, Patrick SIMON, Alain VOLTZENLOGEL, Richard VOLTZENLOGEL, Patrice ZENSS, Claude KERN

❖ Commission travaux, voirie et sécurité

- Président : Jacky NOLETTA
- Membres : Jacques ECKERT, Jean-Paul BURKARDT, Géraldine FURST, Sylvie GRATHWOHL, Anne GUYAU, Patricia HUMMEL, Patrick KERN, Patrick SIMON, Alain VOLTZENLOGEL, Richard VOLTZENLOGEL, Damien WERLE, Claude KERN, Michèle NAVE, Véronique IFFER
- Membres consultatifs : Guy VOLTZENLOGEL, Bruno WAGNER

❖ **Commission agriculture, forêt et fleurissement**

- Président : Jacky NOLETTA
- Membres : Jean-Paul BURKARDT, Patricia HUMMEL, Sabine KROMMENACKER, Patrick SIMON, Alain VOLTZENLOGEL, Richard VOLTZENLOGEL

❖ **Commission jumelage et animations**

- Président : Michèle NAVE
- Membres : Jacky NOLETTA, Jacques ECKERT, Véronique IFFER, Sabine KROMMENACKER, Alain VOLTZENLOGEL, Patrice ZENSS, Agnès GUILLAUME

❖ **Commission « culture, jeunesse, sports et loisirs »**

- Président : Véronique IFFER
- Membres : Michèle NAVE, HEITZ Christophe, Sabine KROMMENACKER, Christian SCHAEFFER, Patrice ZENSS, Jacques ECKERT, Géraldine FURST, Emmanuelle PARISSÉ

❖ **Commission « action sociale »**

- Président : Michèle NAVE
- Membres : Fabienne ANTHONY, Véronique IFFER, Agnès GUILLAUME, Sabine KROMMENACKER, Géraldine FURST, Emmanuelle PARISSÉ, Patrice ZENSS

❖ **Commission communale des impôts**

- Président : Eric HOFFSTETTER
- Membres titulaires :
 - Jacky NOLETTA éducateur technique spécialisé 18, rue Principale 67240 GRIES
 - Jacques ECKERT retraité 15a, rue Principale 67240 GRIES
 - Jean-Georges BUBEL opérateur 5a, rue du Charbon 67240 GRIES
 - Véronique IFFER comptable 23a, rue du Saut du Lapin 67240 GRIES
 - Michèle NAVE employée administrative 3, rue des Violettes 67240 GRIES
 - Jacky SCHMITT retraité 1a, rue Principale 67240 GRIES
 - Agnès GUILLAUME documentaliste 2c, rue des Chênes 67240 GRIES
 - Patricia HUMMEL employée de banque 13a, rue de la Tuilerie 67500 MARIENTHAL
 - Patrick KERN resp. d'exploitation transports 6, rue des Violettes 67240 GRIES
 - Michel MOCHEL vendeur 22a, rue du Saut du Lapin 67240 GRIES
 - Rémy WAGNER boucher 2, rue de Weitbruch 67240 GRIES
 - Jean-Luc WIEDEMANN couvreur-zingueur 46, rue Principale 67240 GRIES
 - Didier JUND boulanger 72a, rue Principale 67240 GRIES
 - Jean-Pierre HUCKEL inspecteur technique 33, rue du Village 67240 KURTZENHOUSE
 - Damien WERLE conducteur de travaux 73, rue Principale 67240 GRIES
- Membres suppléants :
 - Fabienne ANTHONY cadre de santé 12, rue des Tulipes 67240 GRIES
 - Eric ZIPPER magasinier 18, rue Albert Schweitzer 67240 GRIES
 - Freddy FAULLIMMEL exploitant agricole 45, rue Albert Schweitzer 67240 GRIES
 - Charles JUND exploitant agricole 36a, rue du Stade 67240 GRIES
 - Jean-Paul BURKARDT chef de chantier 5, rue des Vergers 67240 GRIES
 - Géraldine FURST infirmière 22a, rue Albert Schweitzer 67240 GRIES
 - Charlotte SCHOTT retraitée 2, rue des Pommiers 67240 GRIES
 - Sylvie GRATHWOHL employée 22a, rue des Tulipes 67240 GRIES
 - Anne GUYAU aide soignante 8, rue du Muguet 67240 GRIES
 - Sabine KROMMENACKER vendeuse à domicile 8, rue des Jardins 67240 GRIES
 - André GARNIER retraité 6a, rue Talloch 67240 GRIES
 - Romuald ROECKEL directeur administratif 89, rue de Bischwiller 67240 GRIES

10) Décision modificative n°2

M. le Maire Eric HOFFSTETTER, soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2017 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Jacky NOLETTA donne des explications sur les travaux d'installation d'une nouvelle clôture à l'école élémentaire, sur les illuminations de Noël ainsi que sur les travaux en forêt.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2/2017

DÉPENSES		RECETTES	
<i><u>Section d'investissement</u></i>		<i><u>Section d'investissement</u></i>	
020 Dépenses imprévues	-5 920,00		
2115 Revêtement de sol bibliothèque	6 800,00		
2116 Aménagement du cimetière - columbarium	410,00		
21312 Clôture école élémentaire	18 000,00		
2138 Autres constructions	-5 500,00		
2183 Matériel informatique (mairie, école TBI, bibliothèque)	2 210,00		
2188 Autres immobilisations	-6 000,00		
2152 Illumination de Noël	-10 000,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
<i><u>Section de fonctionnement</u></i>		<i><u>Section de fonctionnement</u></i>	
6135 Locations (nacelles, illumination de Noël)	3 000,00		
615221 Entretien et réparation des bâtiments	-5 000,00		
615231 Entretien et réparation de la voirie	1 000,00		
61524 Bois et Forêts	-10 657,00		
6161 Assurances	-1 000,00		
6257 Réceptions (jumelage)	2 500,00		
63512 Taxes foncières	8 107,00		
6218 Charges de personnel - autre personnel (Adeline)	2 000,00		
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	50,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **VOTE** la décision modificative n°2 du budget primitif 2017 telle que détaillée dans le tableau
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

11) Palmarès des Maisons Fleuries

Un jury extérieur aidé par les membres de la commission communale a sélectionné fin août les plus belles réalisations. Les résultats du concours communal des maisons fleuries 2017 sont les suivants :

1^{ère} catégorie – Maison avec jardin visible de la rue : 32 lauréats

2^{ème} catégorie – Maison seule : 4 lauréats

3^{ème} catégorie – restaurants, commerces : 2 lauréats

Un total de 38 lauréats a été désigné sur un total de 81 maisons sélectionnées, pour une prime attribuée d'un montant total de 1 386 €.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la sélection des 38 lauréats,
- **D'ATTRIBUER** une prime d'un montant total de 1 386 € sous forme de bons d'achat valables jusqu'au 31 octobre 2018 chez les fleuristes des alentours.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

12) Convention de renouvellement de la convention relative au dispositif de valorisation du patrimoine

Il s'agit d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui régit les modalités de la participation financière de la commune à la valorisation du patrimoine ancien. Elle avait été conclue précédemment par délibération du 18 mars 2013. La commune peut abonder les aides du Département pour les propriétaires qui réalisent des travaux sur les immeubles d'habitation construits avant 1900 et situés dans un endroit précis (village).

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

	AIDE COMMUNE	AIDE DEPARTEMENT
Crépissage et couverture	3.10 € / m ² TTC	3.10 € / m ² TTC
Peinture	2.30 € / m ²	2.30 € / m ²
Fenêtre	38.50 € / unité	38.50 € / u
Paire de Volets	38.50 € / paire	38.50 € / paire
Porte extérieure	77.00 € / unité	77.00 € / unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût HT de la réfection des éléments	15% du coût HT de la réfection des éléments

Il est convenu de reprendre les montants maximums qui avaient été fixés en 2014 comme suit :

- 3 050 € pour une maison d'habitation
- 1 525 € pour une dépendance

Le montant annuel total des subventions ne pourra excéder 9 150 € TTC. Les subventions prises en considération seront accordées dans l'ordre de dépôt écrit des demandes. Un même immeuble ne pourra être subventionné qu'une seule fois, par nature de travaux, sauf la peinture qui pourra être renouvelée tous les 12 ans. La subvention sera accordée par bâtiment indépendant des mutations foncières et dans la limite des montants ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE RECONDUIRE** l'aide à la valorisation du patrimoine ancien sur la période 2017-2020,
- **DE FIXER** les conditions et le montant de la subvention de la commune comme suit :

Crépissage et couverture	3.10 € / m ² TTC
Peinture	2.30 € / m ²
Fenêtre	38.50 € / unité
Paire de Volets	38.50 € / paire
Porte extérieure	77.00 € / unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût HT de la réfection des éléments

- **DE REPRENDRE** les conditions énoncées dans ladite délibération
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour une durée de 3 ans, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020.

13) Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

Jacques ECKERT présente une synthèse de ce rapport qui a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Parmi les principales actions menées en 2016 :

- Grands travaux d'investissement en matière d'habitat avec 140 lots à bâtir à Hoerd, Kurtzenhouse et Weyersheim, ou encore des travaux de voirie pour un montant de 800 K€ ;
- Poursuite de la commercialisation des micro zones d'activités ;
- Inauguration des sentiers découverte ;
- Avancée de l'étude sur la reconversion du site de l'EPSAN ;
- 2^{ème} édition de l'éco-manifestation « Basse Zorn à l'An vert », et concrétisation de l'opération exemplaire de développement durable et global « DDMARCHE »
- Création du conseil intercommunal des jeunes, avec un riche programme d'animations autant pendant le temps scolaire que durant les vacances
- Poursuite du schéma de mutualisation

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

14) Divers

Agenda

Lundi 23/10	20h	Conseil communautaire
Mardi 24/10		80 ans Irène WETZEL
Mardi 24/10	20h	Commission Travaux-Voirie-Sécurité
Mercredi 25/10		85 ans Jeanne BARTHOLOME
Samedi 28/10	20h	Soirée Disco de la Musique Municipale
Mercredi 1/11		80 ans Francis CONSTANT
Samedi 4/11	10h45	Commission Travaux-Sécurité (visite Messti)
Samedi 4/11		Noces d'Or époux DUVIGNAC
Du 4-11 au 12/11		Messti
Lundi 6/11	18h30	Commission Communication
Mercredi 8/11	19h	Conseil d'Administration du CCAS
Samedi 11/11	11h	Cérémonie du 11 novembre
Samedi 11/11	9-13h	Bourse aux vêtements de l'Association Graine de Mômes
Samedi 11/11		85 ans René WEISS
Lundi 13/11	20h	Conseil Municipal
Jeudi 16/11	19h	Visite de la bibliothèque (20 ^{ème} anniversaire)

Michèle NAVE précise que les modalités d'information des personnes qui fêtent leur anniversaire ont dorénavant changé, et qu'elles seront contactées par courrier et non plus par téléphone. Elle informe le conseil municipal d'une collecte de la banque alimentaire qui aura lieu au SPAR le vendredi 24 novembre de 14h à 18h et le samedi 25 novembre de 9h à 12h. Elle indique enfin que la fête des aînés aura lieu le dimanche 3 décembre et demande de prévoir une participation active à la mise en place de la salle le samedi 2 décembre.

Véronique IFFER présente le contenu des festivités de fin d'année qui seront organisées par l'ASC en partenariat avec la commune ; l'opération « bougie de l'Avent » sera reconduite à partir du dimanche 3 décembre en lien avec les deux paroisses ; la Magie de Noël et le marché de Noël auront lieu le samedi 9 décembre, avec un spectacle de conte à la bibliothèque à 15h, le marché de Noël à partir de 16h et la Magie de Noël à partir de 18h.

Géraldine FURST évoque des soucis de nuisances sonores et indique que la gendarmerie se tient à la disposition des habitants pour venir les constater.

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 21h30.

Le rapporteur,
Patricia HUMMEL

Affiché le

Retiré le

Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN
Pouvoir à M. Jacky NOLETTA

M. Jacques ECKERT, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Emmanuelle PARISSÉ

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Patrick SIMON
Pouvoir à M. Patrick KERN

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Alain VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Sylvie GRATHWOHL

M. Damien WERLE

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Patrice ZENSS

Mme Anne GUYAU

M. Christophe HEITZ

Mme Patricia HUMMEL